

LA VOIX DU PEUPLE

DIEU, LA PATRIE, LES ANCÊTES.

Vol. I.

LOUISEVILLE, QUE., LE 24 MARS 1890.

No. 1.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal hebdomadaire publié le jeudi,
à Louiseville, Qué.

Réd. et Prop. — A. BÉCHARD.

PRIX: { 1 an \$10
6 mois \$5

Toutes lettres, correspondances,
etc., doivent être adressées à

A. BÉCHARD,

Louiseville,

Qué.

A. L. DÉSALINIERS

AVOCAT

LOUISEVILLE, Rue Saint-Laurent

M. Désalniers suit assidûment les
Cours Supérieures et de Circuit, aux
Trois-Rivières.

GÉD. BELAND

AVOCAT

RUE ST-LAURENT, Louiseville.

J. A. F. FUSEY

NOTAIRE

(Ci-devant de Sainte-Ursule)

LOUISEVILLE, Rue Saint-Laurent.

T. T. RIVARD

NOTAIRE

LOUISEVILLE

Coin des Rues St-Laurent et St-Aimé

J. E. CHARBONNEAU

NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure,
Agent d'Assurance sur la Vie et
contre le Feu

LOUISEVILLE, Qué.

L. A. PLANTE, M. D.

PHARMACIEN

Drogues, Médecines, Préparations
chimiques, Savons de toilette, Par-
fums, Bouteilles hygiéniques, Ban-
dages herniaires, Éponges etc., et tous
les articles que l'on trouve dans une
pharmacie de première classe.

O. & A. DESROSNIERS

MANUFACTURIERS

de Roues Lefell, Engins, Semours
d'engrais, Moulins à lettre, et
de toutes autres machineries.

Planer pour planer et bobineur.

Louiseville, P. Q.

AUG. DESROSNIERS

500,000 PIEDS DE BOIS

à menuiserie et à charpente, préparé,
sec et dans d'excellentes conditions,
tel que Moulures, Pintures, Portes,
Châssis, Jalousies etc. Ventes à con-
ditions faciles.

Louiseville, Rue Saint-Aimé.

TREPANIER & CIE

Grand Magasin Général, comprou-
nant trois départements principaux:
ceux des dames et celui des mes-
sieurs, renfermant habillements de
toutes sortes et d'autres les meilleurs
goûts, et celui des épiciers.

Effets de première qualité et à des
prix raisonnables.

Louiseville, Rue St-Laurent.

A. I. GRAVEL

MARCHAND

A ce magasin populaire, on trouve
un assortiment général de Marchan-
dises de tous les genres et de tous les
goûts. Sans contredit, le plus bel
assortiment de Louiseville et à des prix
défiant toute concurrence.

ST. LEON SPRINGS HOTEL

TENU PAR

A. RATELLE

A deux pas de la Station de Louise-
ville. Bonne table, etc. Sa on avec
piano de première classe.

HOTEL WINDSOR

PARG

J. & D. LANGLOIS

Rendez-vous favori des Canadiens
du Haut-Canada et du Michigan.

WINDSOR, Ont.

EDWIN F. JONES

AVOCAT

936 Rue Elm, MANCHESTER, N. H.

L. P. LABONTE

Rue Elm, MANCHESTER, N. H.

Tient le plus beau magasin de Man-
chester, sans contredit.

Objets de haute Nouveauté, Soie-
ries, Manteaux de Dames, etc., etc.

D. B. VARNEY,

Fonderie de cuivre et manufacture
d'ornements d'airain et de cuivre
pour locomotives et chaudières à va-
peur.

Rue Manchester, No. 201—

MANCHESTER, N. H.

PROSPECTUS.

Nous adressons ces lignes, tirées
à plusieurs milliers d'exemplaires, à
nos compatriotes du comté de Mas-
kingong, en particulier, et à ceux
du diocèse des Trois-Rivières, en
général, aux intérêts desquels notre
journal sera toujours consacré.

"Quelle sera l'utilité de cette nou-
velle publication, et quel est son
but ?"....C'est à cette question,
fort légitime d'ailleurs, que nous
allons répondre franchement, en
mettant sous les yeux de nos lec-
teurs les principes qui servent de
guide à *La Voix du Peuple*.

D'abord, pourquoi ce nom donné
à notre feuille ?

On a dit que "la voix du peuple
est la voix de Dieu"; *Vox populi,
vox Dei*. Cet axiome est vrai,
quand il s'applique à un peuple
comme l'était le peuple de nos an-
cêtres et comme l'est encore, heu-
reusement, la très grande majorité
de notre peuple des compagnes. C'est
donc la voix de ce peuple resté
catholique sincère et générale-
ment moral, que nous voulons suivre
et encourager par nos écrits.

Nous nous constituons volontiers
de grand cœur l'ami dévoué, le
défenseur constant, des grandes et
nobles qualités de nos ancêtres,
dont la plupart furent des paysans
humbles et modestes, il est vrai,
mais qui furent, en même temps,
une race d'hommes forts, sincère-
ment chrétiens, et des géants sur
les champs de bataille de la patrie,
qu'ils ont généreusement arrosés
de leur sang. En imitant les exem-
ples laissés par ceux qui furent nos
Pères, nous sommes certains de ne
pas dégénérer. Nous ne considé-
rons pas comme étant la voix de
Dieu la voix d'un peuple dévoyé
par l'hérésie et par ses mauvaises
passions.

Avec ce programme en vue, il
est à peu près inutile d'ajouter que
notre journal dévot, tout natu-
rellement, l'adversaire des ennemis
de notre race dans ce qu'elle a de
plus cher : notre foi, notre langue,
nos traditions et nos coutumes. Ces
ennemis, nous les combattons sans
trêve, sans merci, constamment.

Voici, en détail, les principes
dont sera toujours animé *La Voix
du Peuple*.

10. SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX.—
Nous sommes sincèrement et ou-
vertement catholique. Tout ce
que nous serions dix fois coupables
de l'ignorer, nous le refusons et
romains enseigne, nous le sui-
vons ; et tout ce qu'Élie croit, nous
le croyons les yeux fermés, sans
arrière-pensée aucune, laissant aux
autorités compétentes le soin d'ex-
pliquer ce que notre faible intelli-
gence et notre manque d'études
spéciales ne sauraient bien saisir.

C'est ainsi que croyaient nos an-
cêtres ; c'est, d'ailleurs, la confiance
de l'enfant en sa mère bien-aimée.
C'est pour cette raison que nous
avons recours aux lumières de notre
Ordinaire, ou à son guide repré-
sentant, ici, dans les questions épi-
scopales, qui pourront se présenter
et qui touchent à notre Religion.

Nous ne pouvons oublier ce que
nous devons à notre clergé, aux
jours sabbatiques et difficiles de notre
Histoire ; et nous sommes certain
de ne pas nous tromper, en affir-
mant bien haut que, pour ren-
drement la mission à laquelle
le nous sommes appelés comme
peuple, nous devons suivre les
enseignements de notre clergé, est
ami constant, dévoué qui, par ses
efforts, nous a conservé non-seule-
ment nos droits religieux, mais
dans bien des cas, nos droits civils.

"JE ME SOUVIENS" devrait dire
tout enfant du pays, qui à la notre

Histoire. Ces trois mots : *Je me
souviens*, sont inscrits en caractères
ineffaçables au frontispice de
l'Hôtel du Gouvernement à Qué-
bec ; il ne nous reste plus qu'à les
graver profondément dans notre
cœur, si nous ne voulons devenir
ingrats à l'égard de ceux qui furent
nos meilleurs amis.

20. SOUS LE RAPPORT DE LA LAN-
GUE.—Nous sommes de descen-
dants français et notre langue mat-
ernelle étant, heureusement, la langue
savante et polie de la France, nous
devons conserver religieusement
notre idiome national, si nous ne
voulons pas dégénérer. "Le mainti-
en de la langue forme un point
d'une telle importance pour un
peuple, un lien de cohésion si fort,
que les tyrans ont présenté l'idiome
national des vaincus. Pour ne citer
ici que deux exemples, voyons la
Russie à l'égard de la malheu-
reuse Pologne, et l'Angleterre et la
perte Albion à l'égard de l'Irlande
sujuguée et si cruellement oppri-
mée, depuis plus de trois siècles.

Quant à notre propre pays, il dût
à peine cédé aux Anglais que déjà
ceux-ci tentaient de nous enlever
notre idiome, cet héritage précieux
de nos Pères. Notre voisinage des
États-Unis a empêché l'Angli-
tisme de faire du Canada une deuxième
Irlande. C'est donc, pour tout Cana-
dien bien né, un devoir impérieux
de conserver sa langue, de la parler
hardiment, avec orgueil même par-
tout. Nous apprenons l'anglais par
nécessité et non par amour ; nous
l'apprenons comme chose indispen-
sable ; mais nous ne devons être tou-
jours liés de parler notre langue
entre nous comme étant la langue
de la précitation et des plus doux
souvenirs.

D'ailleurs, la conservation de
notre idiome est une garantie de la
conservation de notre foi. Si vous
en doutez, allez voir ce qui est de-
venu l'ancienne Louisiane après
avoir à peu près abandonné la lan-
gue française, tant il est vrai que
l'abandon de l'idiome national est
un acheminement vers le protestan-
tisme. D'un autre côté, ceux de
nos compatriotes établis aux États-
Unis qui ont abjuré leur foi, ont
commencé à m-tre de côté la lan-
gue apprise sur les genoux de leurs
pères.

Souvenons-nous que nos Pères
ont luté vaillamment pour la con-
servation de la langue française, et
que nous serions dix fois coupables
de l'ignorer, nous le refusons et
romains enseigne, nous le sui-
vons ; et tout ce qu'Élie croit, nous
le croyons les yeux fermés, sans
arrière-pensée aucune, laissant aux
autorités compétentes le soin d'ex-
pliquer ce que notre faible intelli-
gence et notre manque d'études
spéciales ne sauraient bien saisir.

C'est ainsi que croyaient nos an-
cêtres ; c'est, d'ailleurs, la confiance
de l'enfant en sa mère bien-aimée.
C'est pour cette raison que nous
avons recours aux lumières de notre
Ordinaire, ou à son guide repré-
sentant, ici, dans les questions épi-
scopales, qui pourront se présenter
et qui touchent à notre Religion.

Nous ne pouvons oublier ce que
nous devons à notre clergé, aux
jours sabbatiques et difficiles de notre
Histoire ; et nous sommes certain
de ne pas nous tromper, en affir-
mant bien haut que, pour ren-
drement la mission à laquelle
le nous sommes appelés comme
peuple, nous devons suivre les
enseignements de notre clergé, est
ami constant, dévoué qui, par ses
efforts, nous a conservé non-seule-
ment nos droits religieux, mais
dans bien des cas, nos droits civils.

"JE ME SOUVIENS" devrait dire
tout enfant du pays, qui à la notre

20. SOUS LE RAPPORT DE L'ÉMI-
GRATION.—Nous sommes par-
faitement et mal opéré par la
perte de l'émigration de nos compatriotes
aux États-Unis sous le triple rap-
port religieux, moral et de la lan-
gue. Outre cette considération,
nous savons que la moyenne de nos
nationaux riches, dans la Républi-
que voisine, n'est pas plus consi-
dérable qu'elle ne l'est au Canada ;
nous avons visité tous les groupes
canadiens des États de l'est et de
l'ouest, et nous parlons avec con-
naissance de cause.

Notre journal, dont des centaines
d'exemplaires seront reçus aux
États-Unis, ne cessera de crier con-
tre l'émigration, en mettant sous
les yeux de nos lecteurs les maux

nombreux qu'amène avec elle cette
maladie en l'émigration des popula-
tions de nos compagnes, et qui nous a
déjà fait perdre au gros tiers de
notre population totale. Dès à pré-
sent, nous ferons entendre et cri-
er patriotiquement d'un journal publié aux
États-Unis, (*Le Travailleur* de
Worcester, Mass.) :—Compatriotes
du Canada, qui seriez tentés d'émig-
rer, demandez à nos compatriotes
expatriés ce qu'il en coûte de vivre
loin du pays qui conserve leur sou-
venir le plus cher. Restez aux
champs qui ont été fécondés des
sueurs de ceux que vous aimez ;
émigrez-vous des terres fertiles que
l'émigration empêche même de
nous enlever ; semez des colons
courageux et fermes, et vos enfants,
heureux et prospères, béniront, plus
tard, votre mémoire."

Pour ceux donc de nos compatriotes
émigrés, qui désirent venir
habiter le pays natal, nous ferons
connaître les endroits les plus fa-
vorables à la colonisation et nous les
ferons connaître dans tous leurs dé-
tails, ainsi que les mesures favori-
bles à leur rapatriement que pourront
passer nos législateurs.

40. SOUS LE RAPPORT POLITIQUE.—
Tout le monde admet que l'esprit
de parti, dans notre province, nous
aveugle et nous affaiblit : nous de
la race française, nous tirons les
marmons du feu et se sont les An-
glais qui les mangent. Bâmer in-
variablement toute mesure mau-
vaise, sans égard aux auteurs de cette
mesure ; approuver et encourager
toujours les hommes mesurs, quel-
les viennent d'un Lang-vin, d'un
Mc-river, d'un Laurier, etc., telle de-
vrait être notre ligne de conduite à
nos yeux, et telle sera la conduite
invariable de *La Voix du Peuple*.

L'esprit de parti nous a terri-
blement affaiblis au profit des An-
glais, généralement ennemis de
notre race : il est temps de suivre une
route différente, si nous ne voulons
pas être avalés au fond de l'Abi-
ssi. Constatons donc tous
pour protester contre les actes hos-
tiles à notre race, et que le mé-
ritant nous fasse agir comme
un seul homme au sujet des mes-
ures favorables à notre avenir com-
me peuple catholique et de la lan-
gue française.

Nous avonons franchement que,
depuis quelque temps, notre con-
fiance dans les ministres fédéraux a
été fortement ébranlée. Cet aveu
est pénible à faire de la part d'une
personne qui a toujours marché
sous le drapeau conservateur ; mais
la dernière comédie que vient de
nous jouer Sir John A. Macdonald,
à l'égard de la loi McCarthy, nous a
vieux chef amené à faire rejeter ce
projet, souverainement hostile à
notre race, par une république dis-
tincte et sans équivoque. Saivant
nous encore, les ministres fédéraux
auraient dû forcer la main du vieux
Cambden ; il n'est pas en ce
contraire de la faire ; il n'est pas
nos chefs reconnus ; nous les répu-
dions pour leur lâcheté. A l'instan-
t nous nous levons ces lignes, le
dernier acte d'une autre comédie :
l'incorporation des Orangistes, vient
de se jouer à Ottawa.

On nous dira que, dans un pays
constitué comme le nôtre, nous de-
vons nous faire des concessions mu-
tuelles ; très bien ; mais comment
se fait-il que ces concessions mu-
tuelles tombent toujours au détri-
ment de notre race ? La porte est ou-
verte aux finitiquiens du pays ; l'or-
ganisme, grâce à la connivence de nos
ministres fédéraux, fait son œuvre ;
nous n'en sommes pas satisfaits. Nous
confions en l'avenir de notre race, et
nous protestons, nous combat-

trons de toutes nos forces tous ceux
qui ni tentent des obstacles à l'ex-
pansion de notre peuple, le premier
sur le sol canadien, le premier à
l'arroser et le fertiliser de ses
sueurs.

D'un autre côté, si nous tournons
les yeux vers Québec, nous y
voyons le gouvernement Mercier.
Cette administration n'est pas sans
tache ; mais elle a son avoir des ac-
tes que ne saurait désavouer un ca-
tholique de race française et fer-
mement convaincu.

M. Mercier a dans son cabinet
deux hommes dans l'honnêteté des-
quels nous avons toujours eu la
plus grande confiance. Quant à
leur chef, il y a certainement, dans
son passé politique, avant d'arriver
au pouvoir, des actes et des décrets
que nous ne pouvons pas approuver.
Ces actes, il semble les avoir répé-
diés si souvent par des paroles, au
moins par sa conduite comme chef
du cabinet.

Si, dans l'avenir, le gouverne-
ment de M. Mercier s'applique à
nous donner les mesures qui con-
viennent à la majorité de cette pro-
vince, il aura notre appui franc et
cordial. Dans le cas contraire, nous
devoir sera de le combattre par
tous les moyens légitimes à notre
disposition.

La Providence a donné à ces com-
patriotes de grand talents, et nous
souhaitons vivement qu'ils ne deman-
dent pas mieux que de rester sur
le sol natal, pour qu'ils y trouvent
le pain de leurs nombreuses
familles. Nous comptons déjà un
million des nôtres aux États-Unis,
eh bien que l'incurie ou l'apathie de
nos gouvernements ne contribuent pas
à l'accroissement de ce chiffre, épa-
uvènement considérable pour un
jeune peuple comme l'est le peuple
canadien.

D'ailleurs, dans la crise actuelle
que nous traversons, le commence-
ment des travaux du chemin en
question rendrait un service im-
mense à la population des comtés
nommés plus haut. Tous ces pères
de famille, tous ces jeunes gens,
auxquels on fournirait les moyens
de traverser cette crise sans crever
de faim et sans aller demander leur
pain à l'étranger, sauraient recon-
naître la main bienfaisante de nos
gouvernements, en temps et lieu. La
reconnaissance les engagerait à
verser dans l'urne électorale leurs
votes en faveur de leurs bienfai-
teurs.

D'un autre côté, voilà quatre ans
que la Compagnie du chemin de
Maskingong attend les octrois de-
mandés, et ce ne serait que justice
élémentaire de faire droit à ces mil-
liers de pensionnaires qui ressen-
tent un besoin si urgent de la mise
à exécution des travaux de ce che-
min, qui ouvrira à la colonisation
les cantons DeLanoue et Chapleau,
ainsi que les terres de la vallée
Muttawin et de Saint-Michel des
Saints.

A partir de Joliette à aller jus-
qu'aux Trois-Rivières, la plus belle
et la plus riche partie au nord du
St-Laurent, on demande, et depuis
longtemps, des octrois pour les fins
générales de la colonisation et de
commerce. Cette étendue de terre
renferme de grandes richesses en
biens-fonds, en bois et en minéraux,
ainsi que des pouvoirs d'eau nom-
breux.

A tous ces titres réunis, le comté
de Maskingong, en particulier, de-
mande un gouvernement local, par
l'entremise de ses mandataires à
Québec et à Ottawa, l'aide nécessai-
re à la construction du chemin de
Maskingong.

Pour faire voir, en un mot, tous
les avantages au Pacifique Cana-

AVIS !

Nous désirons vivement nous
procurer des agents et des corres-
pondants dans les paroisses sui-
vantes, que nous ne pourrions pas
visiter avant le mois de mai pro-
chain : Saint-Paulin, Saint-Jus-
tin, Saint-Denis, Saint-Alexis, St-
Léon et Sainte-Ursule.

Nous prions les personnes dis-
posées à accepter l'une de ces deux
positions, ou les deux à la fois, de nous
écrire au plus tôt.

LE CHEMIN DE FER
DE
MASKINGONG.

C'est bien ici l'écho de la voix du
peuple que nous répétons en par-
lant avantageusement de ce chemin
projeté et dont la population de ce
comté s'occupe vivement et avec
le plus grand intérêt.

La Compagnie de ce chemin im-

dian, de cette voie tracée, disons qu'elle devra se souder, à Lonsville, ou à Maskinongé et aller, vers le nord, jusqu'à la vallée de la Mattawan, une distance de 22 lieues. Plus tard et avec de nouveaux subsides, cette ligne pourra s'étendre jusqu'au lac Nipissing et se récurer au Pacifique Canadien, à un endroit nommé Sudbury, ouvrant ainsi un immense champ à la colonisation et entraînant du coup le flux de l'émigration. Ce chemin traversera les Laurentides à Saint-Alexis des Monts.

Nous ne pouvons croire encore que nos gouvernements refusent à cette entreprise tout l'encouragement auquel elle a droit. Nous reviendront sur ce sujet.

M. J. H. LEGRIS.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas en l'avantage de lire le dernier discours du député de Maskinongé, seront bien aises de le trouver reproduit sur ce numéro, surtout ceux de nos lecteurs qui appartiennent au comté.

M. Legris est un homme qui se fait une gloire d'appartenir à la classe des cultivateurs, et il a mille fois raison. Doué d'une belle intelligence, s'exprimant facilement et correctement, il a été élu député comme il l'est. M. Legris fait honneur à son comté à la chambre locale.

DISCOURS

— PRONONCÉ PAR —

M. J. H. LEGRIS

Député pour Maskinongé à l'Assemblée Législative de Québec le 4 mars 1920.

Monsieur l'Orateur,

Vous comprendrez, sans doute, qu'après l'éloquent discours que vient de prononcer l'honorable député de Dorchester, je me lève avec hésitation pour offrir à cette chambre quelques nouvelles considérations sur l'important sujet qui nous occupe en ce moment.

Les honorables députés qui ont pris la parole avant moi, ayant traité d'une manière générale les questions de colonisation et d'administration des terres de la Couronne, cette chambre me pardonnera, j'espère, si je ne m'en tiens pas strictement à la motion devant elle dans les quelques remarques que je désire lui soumettre.

L'hon. député de Dorchester a démontré à cette chambre que les honorables messieurs de l'opposition ne sont pas conséquents avec leurs actes et se contredisent entre eux sur cette importante question. Nous avons entendu de ces messieurs dire que la loi actuelle va trop loin, d'autres nous ont dit quelle ne va pas assez loin.

On se rappelle qu'en 1838 lors de l'adoption par cette chambre de la présente loi, la réserve de trente mois en faveur du marchand de bois n'existait pas (cette disposition ayant été ajoutée par le Conseil Législatif). Ces Messieurs, cependant ont fait une guerre acharnée au projet d'alors et qui est maintenant loi.

Les contradictions et les tergiversations des Hon. MM. de l'opposition ne sont pas seulement dans leurs actes et leurs paroles, nous trouvons les mêmes contradictions et plus flagrantes encore dans les écrits de quelques-uns de ces Messieurs.

Comme l'hon. député de Terrebonne est peut-être celui qui a fait le plus de tapage en cette chambre, j'ai vu lui rappeler ce qu'il a écrit dans son journal, La Presse, il n'y a pas bien longtemps.

Tous les députés de cette chambre se rappellent sans doute que le député de Terrebonne a voté en 1888 pour cette loi qu'il trouve aujourd'hui si mauvaise et qu'il veut de qualifier de loi la plus odieuse que nous ayons jamais eue dans nos statuts. Non seulement il a voté, mais il a écrit, et je vais le démontrer. Avec la permission de cette chambre je citerai quelques extraits de son journal pour comparer l'attitude présente du député de Terrebonne avec celle qu'il avait

tion de l'administration des Terres de la Couronne en cette Province. Voici comment s'exprimait le correspondant par un mot de la Presse le 24 août 1888, quelques jours avant la passage de cette loi: "Le projet de loi concernant les terres de la Couronne introduit des changements si énormes, si radicaux, que l'avantage du colon."

"Nous félicitons le gouvernement de cette détermination, et l'hon. Commissaire, M. Duhamel, qui déploie beaucoup de vigueur à changer l'esprit dominant du département."

"Il est à regret que l'élite qui y a jusqu'à présent prévalu accablait une protection exagérée aux marchands de bois et dangereuse, souvent faite aux héros de la forêt."

"Sous ce rapport donc M. Mercier a toute notre adhésion et M. Duhamel a droit aux félicitations du public. Nous savons de très bonne source que ce député a décidé de donner une nouvelle tournure à l'administration des Terres de la Couronne et à ne rien négliger pour assurer l'expansion libre non seulement du colon ayant titre, mais même du colon de bonne foi qui s'enfonce avec un courage vaillant héroïque dans la forêt impenetrable."

M. l'Orateur, je crois que l'hon. député de Terrebonne n'est pas étranger à ce correspondant parlementaire, je crois qu'il le connaît très bien et que cette chambre aussi le reconnaît par le style, car le style, c'est l'homme, a dit Buffon.

Le Nord, autre organe de l'opposition, dans le mois d'août 1888, disait: "Les lois concernant la vente des terres de la Couronne ont été amendées dans un sens favorable à la colonisation. La réserve de forêt et la réserve de pin ont été abolies. C'est une excellente nouvelle pour les colons qui ne manquent pas de s'en réjouir. L'honorable M. Duhamel et le curé Labelle n'en sauraient être trop flicités. Si les réserves forestières ont été abolies, ce ne fut pas sans opposition. Les honorables MM. Flynn et Lynch les défendirent avec chaleur. Il faut se rappeler que le premier est l'auteur de la réserve du pin établie en 1882, et l'autre réclame la paternité de la réserve forestière en 1883. Ces deux lois modifiantes avaient été votées par les deux côtés de la chambre."

(L'hon. député objectera peut-être qu'il a voté la loi mais que s'il était en chambre il aurait voté contre l'amendement fait par le Conseil Législatif. A cela, je répondrai que jamais restriction plus formidable contre l'état de choses existant que l'article publié par la Presse de Montréal le 13 décembre 1884. Qu'il lit M. l'Orateur? "entre autres choses" que les terres avaient bien été vendues, mais qu'elles n'étaient plus accessibles aux colons, "que une bonne partie des agents de la colonisation n'étant pas en mesure de travailler dans le but d'étayer la popularité chancelante de quelques amis du ministre, qu'il peut se faire qu'il existe quelque part, au fond de la forêt à des distances énormes quelques lots disponibles sur lesquels les colons puissent aller s'établir, mais à quelles conditions M. l'Orateur, à condition de ne pas toucher aux bois de service à condition de ne pas faire brûler ses arbres à l'époque de l'année où il est le plus facile de les brûler à condition de respecter poisson et gibier pour la plus grande satisfaction des clubs de chasse et de pêche et de ne pas toucher aux minéraux qui pourraient se trouver sur sa terre, que, s'il a le malheur de découvrir une mine sur sa propriété son intérêt lui commandera de la cacher et que si le fait était connu son billet de location serait annulé."

Terminons M. l'Orateur, l'énumération des griefs exposés dans cet article remarquable de La Presse par une statistique tirée du guide du colon.

"Le comté de Bonaventure dit la Presse à une superficie de 2,106,691 acres, dont 89,200 sont occupés, resté donc 2,017,491 acres de terres inoccupées dans cette petite région."

"Et bien s'il faut en croire l'acte des Terres il n'y a pas dans tout le comté de Bonaventure un seul lot de gouvernement qui soit disponible pour la colonisation. Pourquoi les 6,557 acres arpentées et non en vente? Ah! nous sommes. En 1880 cette élite réservait sans doute pour les fameuses limites de ce comté."

C'est exact, M. l'Orateur, d'un journal conservateur ne résumait-il pas le principal grief des colons de ce pays, à savoir l'accaparement par

J'ai pu croire, Monsieur, que le plus grand nombre des marchands de bois de ce pays sont des hommes très respectables et fort honorables. Ce ne sont pas ceux qui ont écrit ces Messieurs d'être, en général, les ennemis des colons.

Cependant le défilé de l'honorable député de Pontiac n'en est pas moins imprudent. L'honorable député n'a donc pas lu les plaintes et les griefs dont a été le presse conservateur du pays de puis au-delà de 10 ans?

Est-il donc le seul à n'avoir pas en connaissance de cette lutte mémorable soutenue par des colons d'Egan contre de puissants landlords de nos forêts?

N'a-t-il vu dans un journal ultra-conservateur, la Minerve, du 17 novembre 1888? N'a-t-il pas vu, dis-je, le requêteur fondoyant formulé contre un puissant marchand de bois par une sommité du parti conservateur, M. Benoit, ex M. P. pour Chambly, requêteur où il accuse à la face du pays ce marchand de l'avoir violemment, injustement et illégalement dépossédé de son bois?

L'honorable député prétendait-il que ce sont là des cas isolés? Je lui répondrai que ce qui s'est passé au canton d'Egan et sur la Lièvre s'est répété sur des centaines d'autres points des réserves forestières.

L'honorable député prétend que les colons vivaient en parfaite harmonie avec les marchands de bois et par conséquent ils n'avaient aucun grief sérieux contre ces derniers. Cet honorable député dit-il ignore-t-il donc l'existence d'un document maintenant célèbre présenté à cette chambre par la société de la colonisation de Montréal, (organe du député de cette province) portant sur la connaissance de cette chambre et du pays, sous forme de requête au gouvernement national, liste assez longue des griefs des colons contre l'accaparement illégitime du sol national par les marchands de bois et demandant à cette chambre le redressement de ces griefs, la réforme des nombreux abus existants qui entravaient la marche de la colonisation et demandant aussi sans retard, une loi conforme aux besoins des colons et aux meilleurs intérêts du pays.

Cette requête prouve-t-elle que l'harmonie parfaite existait entre ces deux classes de citoyens.

M. l'Orateur, que ces honorables députés ouvrent les journaux conservateurs de l'époque, qu'ils ouvrent entre autre la Minerve et la Presse qui témoignaient des plaintes et des griefs des colons. Y a-t-il jamais existé une harmonie possible entre l'état de choses existant que l'article publié par la Presse de Montréal le 13 décembre 1884. Qu'il lit M. l'Orateur? "entre autres choses" que les terres avaient bien été vendues, mais qu'elles n'étaient plus accessibles aux colons, "que une bonne partie des agents de la colonisation n'étant pas en mesure de travailler dans le but d'étayer la popularité chancelante de quelques amis du ministre, qu'il peut se faire qu'il existe quelque part, au fond de la forêt à des distances énormes quelques lots disponibles sur lesquels les colons puissent aller s'établir, mais à quelles conditions M. l'Orateur, à condition de ne pas toucher aux bois de service à condition de ne pas faire brûler ses arbres à l'époque de l'année où il est le plus facile de les brûler à condition de respecter poisson et gibier pour la plus grande satisfaction des clubs de chasse et de pêche et de ne pas toucher aux minéraux qui pourraient se trouver sur sa terre, que, s'il a le malheur de découvrir une mine sur sa propriété son intérêt lui commandera de la cacher et que si le fait était connu son billet de location serait annulé."

Terminons M. l'Orateur, l'énumération des griefs exposés dans cet article remarquable de La Presse par une statistique tirée du guide du colon.

"Le comté de Bonaventure dit la Presse à une superficie de 2,106,691 acres, dont 89,200 sont occupés, resté donc 2,017,491 acres de terres inoccupées dans cette petite région."

"Et bien s'il faut en croire l'acte des Terres il n'y a pas dans tout le comté de Bonaventure un seul lot de gouvernement qui soit disponible pour la colonisation. Pourquoi les 6,557 acres arpentées et non en vente? Ah! nous sommes. En 1880 cette élite réservait sans doute pour les fameuses limites de ce comté."

C'est exact, M. l'Orateur, d'un journal conservateur ne résumait-il pas le principal grief des colons de ce pays, à savoir l'accaparement par

l'Orateur qui s'obligeait (dit La Presse) exclusivement à réserver par eux.

J'en viens maintenant M. l'Orateur à un document d'une certaine importance, exposant un des griefs qu'ont le plus passionnément l'opinion publique dans le pays et que je trouve exécuté dans la Minerve du 17 Nov. 1888. M. Benoit, M. P. pour Chambly va nous raconter une épisode intéressante de cette histoire qui pourrait s'intituler: "Les luttes des pionniers de la forêt canadienne contre les land-lords. La scène se passe à Ottawa sur les bords de la rivière La Lièvre en 1884-85."

Bien que ce document ne soit jamais venu devant cette chambre d'une manière officielle, il est venu cependant à la connaissance du public il y a à peine deux ans, et a fait des révélations qui ont donné le pays accablé d'admiration et ne plus s'écarter d'aucune manière en faveur de la colonisation.

N. Stuart dont il est question ici était le successeur de M. James McLaren qui dit-on a fait une fortune de \$6,000,000 dans le commerce du bois.

Je regrette de ne devoir citer qu'un court extrait de cette lettre qui était certainement cette chambre sur les rapports de ce marchand de bois avec les colons.

Voici les principales parties de cette lettre: "Quand M. Stuart a appris que le gouvernement avait mis les terres du canton Kiamika en vente il est accouru avec ses hommes pour faire acheter tout le bois marchand. A cela rien à dire, c'est la loi. Mais là où il y avait erreur de la part de M. Stuart c'était de faire couper le bois des terres acclées avant le 1er mai précédent, qui par le fait même ne faisait pas partie de ses limites. C'est ce qui m'est arrivé à moi-même. J'avais quelques beaux chênes que j'avais mis à grands frais à l'époque de l'été au lieu de mon défrichement et que je conservais précieusement pour les besoins futurs de mes enfants, malgré ma défense, (car je récidivais là avec mes fils), mon chêne a été coupé et enlevé."

"Je me suis plaint au gouvernement de Québec qui m'a répondu comme suit à la date du 2 mai 1885: "Ma réponse se résume ainsi: "le bois a été coupé en contravention à la loi. Il avait à s'adresser aux tribunaux pour obtenir justice."

M. Benoit continue: "Pour ce qui vous veut savoir comment cela a fini, je leur avouerais en toute humilité que j'ai fait comme les habitants de La Lièvre: j'ai mis tous mes bois en dépôt chez un marchand de bois, comme le boycottage, par exemple, au fond d'un bois à peu près de 100 milles de Buckingham."

Ainsi voilà le témoignage non suspect d'un ex-député fédéral, ami des Messieurs de l'opposition, qui s'était fait colon et avait travaillé à améliorer le sort des pauvres habitants de La Lièvre.

Quelle conclusion est-elle à tirer de ces événements? Il se réjouissent dans la pensée patriotique que, grâce un peu à ses efforts, les colons commencent à voir leur jour de l'émancipation. L'émancipation, M. l'Orateur, qui n'est que le franchissement du colon, de l'écoulement et du jong, parfois insupportable, du marchand de bois.

A ce sujet M. l'Orateur, l'hon. député de Terrebonne s'est montré fort scandalisé, l'autre jour des paroles patriotiques prononcées par l'hon. Premier de cette Province, qui avait aussi parlé l'émancipation et d'écoulement aboli.

programme, le gouvernement national a inscrit l'abolition des réserves forestières et la souveraineté du marchand de bois et a proclamé la souveraineté du colon sur son lot. Car M. l'Orateur, on dit et répète bien des fois, le Gouvernement Provincial avait aboli les servitudes seigneuriales, les avait fait revivre sous une autre forme non moins désastreuse pour la nationalité et non moins insupportable pour la classe d'hommes qu'ils frappent. Le gouvernement national a voulu dériver le sol, émaner le colon, blesser l'injuste souveraineté du marchand de bois, détruire le cercle de fer dans lequel on avait emprisonné la colonisation, non pas pour 30 ans mais pour 10 ans et plus.

Cette doctrine de l'émancipation du colon, que le député de Terrebonne qualifie aujourd'hui de magogique dans la bouche du Premier ministre, est pourtant la doc-

trine qu'il a prêchée lui-même dans ses colonnes de son journal.

Si nous considérons les écrits sur la co'riation, puis dans la Presse et le Nord il nous de mal au cœur de voir en 1888, nous y trou- vons une liste complète des privilèges du marchand de bois et des servitudes du colon, le tout prouvé par des faits indiscutables tirés de lois, des règlements et de la pratique suivie par le département des terres.

Pour terminer, M. l'Orateur laissez-moi dire dans mon humble opinion que la loi actuelle amoindrit sensiblement la position du colon. Sans être tout ce que j'aurais en faveur du brave citoyen qui n'a pas peur de s'enfoncer dans la forêt, armé de sa hache et de son courage, elle est cependant un achèvement vers le but désiré. J'espère que le gouvernement national avec la sollicitude toute particulière qu'il porte à l'œuvre patriotique de la colonisation, continuera à améliorer, autant que faire se peut, sa position.

Sans doute, il ne faut pas méconnaître les droits des marchands de bois, mais d'un autre côté n'oublions pas que M. l'Orateur, que le colon a besoin de toute la protection possible de la part du gouvernement du pays. Le colon passe sa vie dans une position pénible. Son travail est dur, souvent ingrat.

Il élève sa famille au milieu de privations et de sacrifices que l'habitant des villes ne connaît pas. J'ai l'honneur de représenter ici un comté où il se fait de la colonisation, je crois donc de mon devoir de faire entendre une voix qui n'est pas la mienne mais qui est une voix patrie de bien loin dans la forêt et sortie de bouches patriotes qui demandent qu'on leur aide à rester sur sol de leur pays.

Donc, puisque je crois que la loi actuelle est meilleure que l'ancienne, et qu'il est permis d'espérer qu'elle s'améliorera encore dans l'avenir, je continuerai à donner mon appui au gouvernement.

Nos lecteurs devront comprendre que ce premier numéro n'est point ce que seront les numéros suivants régulièrement organisés. Nous avons un travail considérable à faire avant d'avoir terminé notre organisation complète, c'est-à-dire avant de recevoir nos échanges de nos confrères, avant d'avoir nommé nos agents-correspondants, etc.

Nous commençons sur le prochain, la publication d'un feuilleton moral et plein d'intérêt. Un peu de patience pour une publication toute dévouée aux intérêts de nos compatriotes des campagnes: nous ne pouvons faire plus pour ce premier numéro.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

A un signal donné par le frère Directeur de l'école, les élèves s'étaient placés, ont attaqué avec une vive expression le beau chœur de chant en musique vocale, intitulé La classe au Cerf. Ce chœur a été exécuté avec ardeur, et on a admiré surtout l'élève Savoie Louis et A. Gélinas qui chantaient les couplets de cette belle composition.

Est venu ensuite sur la scène le tour de l'élève Henry L. Augé lequel a déclaré avec un certain talent d'orateur en herbe la belle poésie qui a pour titre La mort des Emploiers. Ce sujet a fait sensation sur tout l'auditoire, par les faits historiques qu'il rapporte et par la facilité avec laquelle il a été déclamé par cet élève de la première année de l'école. M. A. Béland s'est avancé une fois encore vers la scène pour, donner la troisième partie de sa conférence, laquelle n'a pas été la moins intéressante.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

A un signal donné par le frère Directeur de l'école, les élèves s'étaient placés, ont attaqué avec une vive expression le beau chœur de chant en musique vocale, intitulé La classe au Cerf. Ce chœur a été exécuté avec ardeur, et on a admiré surtout l'élève Savoie Louis et A. Gélinas qui chantaient les couplets de cette belle composition.

Est venu ensuite sur la scène le tour de l'élève Henry L. Augé lequel a déclaré avec un certain talent d'orateur en herbe la belle poésie qui a pour titre La mort des Emploiers. Ce sujet a fait sensation sur tout l'auditoire, par les faits historiques qu'il rapporte et par la facilité avec laquelle il a été déclamé par cet élève de la première année de l'école. M. A. Béland s'est avancé une fois encore vers la scène pour, donner la troisième partie de sa conférence, laquelle n'a pas été la moins intéressante.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

A un signal donné par le frère Directeur de l'école, les élèves s'étaient placés, ont attaqué avec une vive expression le beau chœur de chant en musique vocale, intitulé La classe au Cerf. Ce chœur a été exécuté avec ardeur, et on a admiré surtout l'élève Savoie Louis et A. Gélinas qui chantaient les couplets de cette belle composition.

COMPTE-RENDU

de la Séance récréative donnée par M. A. Béland et les Elèves de l'Ecole des Frères de l'Académie d'Yamachiche, le dimanche 9 mars '90, à 7 h. du soir.

Dés avant sept heures, la salle destinée à la séance était envahie par l'élite de la population! Aux premiers rangs, on comptait M. le Curé de la paroisse, accompagné de MM. les Vicars, Mr F. F. Desautels, Mr M. G. Georges Héroux, maire du village, Mr Sévère Desautels, maire de la paroisse; MM. les Commissaires des Ecoles et plusieurs des soumités du pays. Chacun s'était empressé de répondre à l'appel chaleureux qui avait été fait par le Pasteur de la paroisse et par un des grands élèves de l'établissement des Frères; appel par lequel on était invité à soumettre au succès d'une bonne œuvre, et à enlever par ses efforts les Elèves à continuer leurs études avec ardeur, afin qu'ils rejoignent au zèle de leurs dignes maîtres et aux sacrifices que

s'imposent leurs respectables Parents.

La salle était absolument comble! L'ordre et la tenue ont régné pendant les deux longues heures qu'il a duré cette intéressante séance, et malgré à l'heure de la salle, personne n'a été indisposé ni le plus léger moment d'ennui n'est venu assombrir le front des spectateurs, tant le programme était diversifié. On a surtout remarqué l'ordre bien observé durant les évolutions des élèves, ainsi que leur tenue soignée, soit dans leurs rapports mutuels, toutes les fois qu'il en est parlé sur la scène. On a donc pu se convaincre du bon ordre, de la politesse et de la douce discipline qui règne dans l'Établissement.

De là on peut conclure, que cette importante institution, répondant aux besoins du pays, va en augmentant sa prospérité par le nombre des nouveaux élèves qui sollicitent leur admission et surtout par l'impulsion donnée aux études sous l'habile direction du cher frère Symphonie nouvellement placé à la tête de cet important établissement, car on n'a pu s'empêcher de se féliciter de l'heureux exorcisme exercé en qualité de professeur dans ce même établissement. Cette Académie profite donc aujourd'hui de son expérience.

L'arrivée du clergé dans la salle a été saluée par l'assistance qui a manifesté son amour et son respect en se tenant debout et en applaudissant par des battements de mains.

L'ouverture de la séance a été faite par le chant d'un morceau de musique vocale intitulé le doux chant d'amour, lequel a été exécuté par les Elèves avec beaucoup d'entrain. Ce chant a été suivi immédiatement de la 1ère partie d'un discours domé une forme d'origine, mais descendant de l'ancienne race française venue au Canada en lui apportant son ardeur chevaleresque et sa vieille foi robuste. Aussi avons-nous remarqué avec quelle franchise de langage, et avec quels élans du cœur, il a su captiver l'assistance sous le charme de son débit et de ses images, qui faisaient sentir à tout l'auditoire la vérité saisissante du sujet qu'il est venu traiter au milieu de nous avec un si grand talent oratoire.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

A un signal donné par le frère Directeur de l'école, les élèves s'étaient placés, ont attaqué avec une vive expression le beau chœur de chant en musique vocale, intitulé La classe au Cerf. Ce chœur a été exécuté avec ardeur, et on a admiré surtout l'élève Savoie Louis et A. Gélinas qui chantaient les couplets de cette belle composition.

Est venu ensuite sur la scène le tour de l'élève Henry L. Augé lequel a déclaré avec un certain talent d'orateur en herbe la belle poésie qui a pour titre La mort des Emploiers. Ce sujet a fait sensation sur tout l'auditoire, par les faits historiques qu'il rapporte et par la facilité avec laquelle il a été déclamé par cet élève de la première année de l'école. M. A. Béland s'est avancé une fois encore vers la scène pour, donner la troisième partie de sa conférence, laquelle n'a pas été la moins intéressante.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

A un signal donné par le frère Directeur de l'école, les élèves s'étaient placés, ont attaqué avec une vive expression le beau chœur de chant en musique vocale, intitulé La classe au Cerf. Ce chœur a été exécuté avec ardeur, et on a admiré surtout l'élève Savoie Louis et A. Gélinas qui chantaient les couplets de cette belle composition.

Est venu ensuite sur la scène le tour de l'élève Henry L. Augé lequel a déclaré avec un certain talent d'orateur en herbe la belle poésie qui a pour titre La mort des Emploiers. Ce sujet a fait sensation sur tout l'auditoire, par les faits historiques qu'il rapporte et par la facilité avec laquelle il a été déclamé par cet élève de la première année de l'école. M. A. Béland s'est avancé une fois encore vers la scène pour, donner la troisième partie de sa conférence, laquelle n'a pas été la moins intéressante.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

A un signal donné par le frère Directeur de l'école, les élèves s'étaient placés, ont attaqué avec une vive expression le beau chœur de chant en musique vocale, intitulé La classe au Cerf. Ce chœur a été exécuté avec ardeur, et on a admiré surtout l'élève Savoie Louis et A. Gélinas qui chantaient les couplets de cette belle composition.

Est venu ensuite sur la scène le tour de l'élève Henry L. Augé lequel a déclaré avec un certain talent d'orateur en herbe la belle poésie qui a pour titre La mort des Emploiers. Ce sujet a fait sensation sur tout l'auditoire, par les faits historiques qu'il rapporte et par la facilité avec laquelle il a été déclamé par cet élève de la première année de l'école. M. A. Béland s'est avancé une fois encore vers la scène pour, donner la troisième partie de sa conférence, laquelle n'a pas été la moins intéressante.

Après cette première partie du discours, les nommés H. Gagnon et A. Béland, ont recité avec une expression bien sentie une poésie intitulée Trissotin et Vadras; ce récita à leur approbation de toute l'assistance, attestant par là que le comté n'a pas seulement de ces jeunes élèves de la première classe promet tout l'avenir.

M. A. Béland a paru de nouveau sur la scène pour enchanter l'auditoire par une chanson comique intitulée, Le Touriste Anglais cette chanson a beaucoup plu par les paroles et surtout par les gestes expressifs qu'il su y adopter. L'acteur ou dit de bon cœur et avec enthousiasme presque avec frénésie, se retournant qu'il n'a pu être plus long-ou être rigé à nouveau. Alors se sont placés sur la scène les deux élèves Brissou Arthur et Gélinas Arkile; ils ont rempli l'un le rôle de maître d'école et l'autre celui de l'écuyer; ce morceau de poésie a été exprimé avec un beau langage et un air de bon cœur et qui ont fort intéressé tout l'auditoire, les élèves en ont surtout exprimé leur contentement par une approbation bruyante. Puis M. A. Béland a reparu de nouveau sur la scène pour reprendre la seconde partie de sa conférence, laquelle a intéressé l'auditoire aussi bien qu'à la première fois.

sainte de son discours car elle portait sur un sujet de choix.....

Come déclassement les élèves ont commencé l'année la chanson qui a pour titre *La Pastourelle*, dans laquelle on exprime le chagrin qu'éprouve le berger, de voir enlever de son troupeau la plus belle de ses brebis.

Aussitôt après ce chant a commencé la nomination des élèves de la seconde classe, qui par leur bonne conduite et leur ardeur au travail, ont mérité une Mention honorable du leur degré, certificat qui atteste aux parents le succès qu'obtiennent les enfants dans leurs études. M. le curé avait eu l'obligeance de remettre lui-même aux élèves ces mentions, pour l'obtention desquelles, ces élèves avaient combattu leurs émulés pendant des mois entiers.

Pour faire diversion, M. A. Bécard est monté sur l'estrade, afin de récréer agréablement l'assistance par une chanson fort comique qui a tellement plu qu'elle a été bissée par tout l'auditoire; mais on a entendu à encore été bien plus surpris lorsque s'attendant à voir flatter ses oreilles par la répétition de cette chanson, il a pu jouir d'un chant tout autre; cette chanson bien plus belle que la précédente, a fait éclater des rires à se tordre et même à se pincer par excès de joie et de plaisir, aussi est Monsieur A. Bécard applaudi avec la plus vive effusion et remercié du joyeux passe-temps qu'il venait de procurer aux habitants d'Yamachiche et aux élèves des Frères.

Est venue ensuite la nomination des récompenses accordées aux élèves étudiants, par M. le directeur des écoles qui avait visité l'établissement quelques jours auparavant, puis la proclamation des Mentions honorables méritées par les élèves de la 1ère classe. M. le Curé a eu la complaisance de remettre ces mentions aux élèves qui après avoir reçu les félicitations de l'assemblée et de leurs condisciples, sont allés reprendre leurs places assignées pour la séance.

Cette réunion devait avoir une fin comme toute chose ici-bas mais avant de lever la séance, les élèves ont chanté avec une grande précision le beau Chant *Gloire aux Vainqueurs*, chœur vraiment approprié à la circonstance qui avait engagé le frère Directeur à donner pour cette occasion une séance récréative et à laquelle M. A. Bécard avait bien voulu joindre le talent spirituel de sa parole persuasive et de son aimable geste, qui a rendu l'assistance désireuse de voir se reproduire de temps en temps une semblable réunion.

Mr. le Curé, enchanté de l'ordre qui avait régné pendant cette agréable séance, n'a pu se retirer, sans adresser les paroles les plus flatteuses au Directeur et aux professeurs de cette Académie ainsi qu'à M. A. Bécard auquel revenait de droit la part la plus méritée de la population, par la magnifique conférence que ce Mr. venait de faire dans l'intérêt des Canadiens.

En terminant M. le Curé s'est adressé aux élèves et les a d'abord félicités des succès obtenus puis encouragés à continuer avec ardeur leurs études et leur éducation morale afin d'atteindre le but que se sont proposé les fondateurs des Maisons d'Instruction et d'éducation établies dans la Paroisse, répondre par là aux sacrifices que s'imposent leurs bons parents pour faire face à leur instruction et à leur bonne éducation.

Nous aimons à croire que les paroles du Pasteur porteront leurs fruits dans les cœurs de cette intéressante jeunesse qui compose l'Académie de Ste-Anne d'Yamachiche; UN ÉLÈVE DES FRÈRES.

Ce qui se passe dans le monde.

UNE JOURNÉE FÉLICE EN ÉVÉNEMENTS.

Nos dépêches et nos échanges nous apportent de toutes parts une masse de nouvelles de première importance, dont chacune est en soi-même tout un événement.

En France, la formation du cabinet de Freycinet, pour remplacer le cabinet Tirard.

En Allemagne, la démission finale du prince de Bismark, comme chancelier de l'Empire. La disparition de cet homme, qui a exercé une si grande influence sur la politique européenne pendant un demi-siècle, est assurément l'un des plus grands événements de la suite de la défaite

électorale que vient d'essayer la politique du jeune empereur sans expérience qui est à la tête du pays.

En Angleterre, la décade du gouvernement Salisbury par une majorité de 13 voix sur une question locale d'Écosse. Il y avait à peine les tiers des députés à leur siège, il est vrai; on s'est en effet qu'il n'est pas possible de faire le *home rule*, chaque fois qu'il s'agit de questions qui n'intéressent que l'Irlande, l'Écosse ou le pays de Galles, la chambre se vide instinctivement.

Le *Canadian* qui préche si fort l'union législative de l'Empire, peut se faire une idée de ce que ce serait amaisant au Parlement anglais quand il s'agirait de discuter quel que question canadienne et qu'il ne resterait à leurs sièges que les 5 ou 6 députés du Canada, obligés de médier un *quorum* parmi leurs collègues anglais.

Le dernier vote du Parlement anglais n'est pas le plus intéressant. Mais le fait important à relever, c'est que, sur une proposition d'un libéral Gladstonien, les unionistes présents, M. Chamberlain en tête, ont voté contre le gouvernement. Cela fait voir que le gouvernement Salisbury ne tient plus qu'à un cheveu, et que la dissolution du Parlement ne saurait tarder maintenant. Le gouvernement, immédiatement après ce vote hostile, a fait mander en toute hâte à Londres M. Balfour, le secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

Revenons au continent américain. Une nouvelle nous arrive comme un coup de foudre. Le Congrès de Washington vient de décider de réduire de 60 millions de piastres d'un seul coup les droits de douane. La douane rapporte une moyenne de 200 millions par année au trésor américain. C'est donc une remise de plus du quart que le gouvernement américain va faire aux consommateurs. Les droits d'accise sont abaissés sur les petits débits en général, tabacs, cigares, cigarettes, etc. etc. Ils sont diminués de 50 p. c. sur les bois bruts et ouvrés, avec toute seule exception que les bois du Canada continueront à payer les droits actuels tant que nous continuerons à exercer un droit d'exportation sur nos bois.

Autres représailles contre le Canada: les droits sont encore augmentés sur les produits agricoles: ils sont portés à 30 cents le minot sur l'orge, 15 cents la livre sur le houblon; sarrasin 15 cents le minot; beurre, 6 cents la livre de plus qu'aujourd'hui; cristaux, 5 cents la douzaine (jusqu'ici franco); pommes de terre 25 cents le minot. Les peaux vertes, jusqu'ici franco, paieront 1 cent la livre.

En somme, c'est un richissime cadeau de 60 millions que le gouvernement républicain fait au peuple américain; mais c'est un coup terrible porté au commerce des céréales canadiennes. La réduction porte en effet sur tout ce que nous n'exportons pas; tandis que les droits sont élevés sur à peu près tout ce que nous exportons.

Voilà ce que nous valent les intrigues du rédacteur du *Mail*, envoies par le président des projets de dégrèvement devant le comité des relations commerciales. Une réduction de 274 p. c. du coup, c'est un pas immense vers la libre échange. Mais le Canada, lui, au lieu d'enboîter le pas dans ce mouvement universel, tire majestueusement de l'arrière. Il attend, dit sir John, qu'un peuple de 60 millions se jette à ses genoux et lui demande grâce!

À la vue de cette morgue stupide, les Américains disent: Ah! messieurs les Canadiens, vous ne voulez pas commercer librement avec nous? Eh bien, vous allez le voir. Et ils resserrèrent encore de plusieurs crans l'étai où nous étouffons près entre la ligne 45e d'un côté et les glaces du pôle de l'autre.

Voilà ce que nous gagnons à cette idiote politique d'orgueil et d'attente que nous impose sir John de puis 1878. Mais au moins la malheureuse victime crève. En 1887, la conférence des gouvernements provinciaux à Québec s'est prononcée en faveur de la réciprocité. Et tenez, pas plus tard qu'aujourd'hui, nous appritions que le gouvernement du Manitoba vient d'écarter une nomination respectueuse au Parlement et au gouvernement du Dominion d'avoir à prendre des mesures immédiates pour obtenir la réciprocité commerciale pleine et entière, sans restriction, le libre échange en un mot, avec les États-Unis.

NOTES DIVERSES.

Le *Star* annonce que les élections provinciales d'Ontario auront lieu le 17 juin prochain.

La Législature du Manitoba sera prorogée mardi prochain, après deux mois de session.

C'est l'impression dans les couloirs du Parlement que la législature sera prorogée à la fin de la semaine.

La presse de Montréal semble se préoccuper plus vivement que jamais des élections provinciales.

Le pape a reçu mardi en audience spéciale la princesse Louise et le marquis de Lorne. On a observé pour cette réception toutes les cérémonies qu'on a coutume de suivre au Vatican pour les princesses des maisons régnantes.

Un cablegramme reçu de France, annonce que madame Eugène Girardin, nièce de feu M. Chanteloup, qui se prétend légataire universelle de M. Chanteloup, doit prendre une action pour laquelle elle réclamera tous les biens du défunt.

Le produit d'un minot de bié d'Inde: le distillateur en tire 4 gallons de whiskey qu'il vend \$16, le gouvernement en obtient \$3.60, le cultivateur qui a cultivé le bié d'Inde retire 40c. le chemin de fer et le manufacturier \$4, le détaillant \$7 et le consommateur obtient l'ivresse.

NOTES LOCALES.

Le Conseil de la paroisse s'est réuni le 14 de ce mois, au lieu ordinaire de ses séances. La question de l'achat des terres est revenue sur le tapis et a été ajournée au premier lundi du mois prochain.

On nous dit que la majorité des Conseillers est favorable à l'achat de terres aux hôteliers de la ville, mais qu'elle ne veut pas en octroyer aux hôteliers de la paroisse établis près de la station du Pacifique.

Il vient de se faire un pas en avant au sujet de l'établissement d'une académie à être placée sous la direction de Frère religieux, ici, dans le village de St-Amand, dans la paroisse, et le village, qu'elle indiquerait, ce pendant. Depuis quelques jours, on entend, sur un parcé destiné à mettre ce projet à exécution; c'est ainsi que l'on a souscrit, récemment, \$5,000 pour cette fin. Cette souscription, destinée à venir en aide à la construction de l'école, a été ratifiée par un ordre en conseil du gouvernement, à Québec, à la date du 13-de-mars.

On a nommé un syndicat ad hoc; voici les noms de ses membres: Messrs Joachim Bonheur, architecte, trésorier, et curé, président; M. Eugène Vadeboncoeur, vice-président. Les autres membres sont: M. le D^{re} Paul Hébert, M. Thomas Lacroix, maire de la paroisse, M. Léon Vézard, M. F.X. Thérien et M. Louis Coutier.

Nous offrons nos sincères félicitations aux citoyens en général, tant du village que de la paroisse, au sujet de leur esprit de progrès et d'entreprise utiles. Nous disons utiles, car personne ne peut affirmer en justice que le délabrement en vue duquel soit pas non-seulement utile, mais indispensable dans un grand village comme celui de Louiseville.

Nous nous proferons carrément, sans arrière-pensées, quand sera venu le temps de faire le choix de l'Ordre religieux à placer à la tête de cette maison d'éducation.

On fait aux sériées de l'Hon. M. Tourville, Conseiller Législatif, des améliorations importantes, comme construction de quais neufs, renouvellement des poteaux moteurs, etc. Ces sériées donnent du travail à un grand nombre d'ouvriers et de journaliers. C'est autant de moins qui ne songeront pas à aller se faire les valets des Américains; tant mieux!

Avant longtemps, nous aurons à annoncer l'établissement, dans la ville, d'une fabrique d'allumettes. En avant le progrès!

Le contrat de l'éclairage de la ville à la lumière électrique est à peu près conclu entre la Cie d'Electricité de Louiseville et la Cie Edison, de Montréal. On a jusqu'au mois de Juin prochain pour ratifier ou rejeter le contrat, aux conditions que nous venons de mentionner plus tard. Dans toutes ces entreprises et celles qui pourront surgir à l'avenir, pour qui ne craint pas, ici, ce que l'on a fait avec avantage ailleurs, à St-Jovite, par exemple, par le conseil municipal, par le conseil législatif ne soient pas les maintenir, mais renvoyés à six mois. Le vote étant pris sur cet amendement donne le résultat suivant: Pour — Bazinet, Bisson, Bour-

donnais, Boyer, Cameron, Cardin, D. Grishois, Dostaler, Dumais, Duval, Gagnon, Girardin, Gladu, Goyet, Deschênes, (Témoins), Faucher de St. Maurice, Lapointe, Lemieux, Legris, Morin, Pelletier, Pilon, Rochelau, Tussier, (Porteur), Trudel, —26.

Contre: — Baldwin, Blanchet, Boyer, Déchêne, (L'Islet), Desjardins, Duplessis, England, Flynn, Forest, Hall, Lafontaine, Leblanc, McShane, Martin, McIntosh, Mercier, Naudet, Picard, Poirpore, Rinfret, Robertson, Sheehy, Spencer, Taillon, —24.

Le vote était ensuite pris sur le sous-amendement de l'Hon. M. Gagnon relativement aux îles de la Madeleine dont le résultat suit: Pour 35; contre 20.

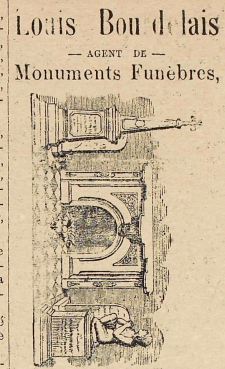
L'amendement tel que modifié est ensuite adopté pour un vote de 35 contre 21.

M. Faucher de St-Maurice demande que le gouvernement contribue à l'érection d'un monument à la mémoire du major Short et du sergent-major Wallick. M. Leblanc, en demandant les documents concernant la vente de certains lots de grève dans la cité de Hull, à W. G. Hurdman, dit que cette affaire est une seconde édition du Table Rock.

Le bill de l'Hon. M. Pelletier concernant les employés civils subit sa troisième lecture sur un vote 39 contre 30.

Après l'adoption de quelques autres bills sans importance, la Chambre s'ajourne.

LOUIS BOUDELAIS
— AGENT DE —
Monuments Funèbres,



Monuments en Pierre, MARBRE ET GRANIT.

OUVERTURE GARANTIE.

CONDITIONS FACILES

M. BOUDELAIS se rendra sur demande chez toutes les personnes qui désirent acheter un monument et leur donner les instructions voulues.

DECOUVERTE!
DECOUVERTE!!!

Un remède enfin trouvé pour la guérison des *Escarins*, *Furons*, *Mollets d'Arrière*, *Verrues*, *Capitots*, *Arthrites*, *Luxations*, *Contusions*, etc., etc.

Le LINIMENT RESOLUTIF de BIBEAU est en effet le meilleur remède connu d'après le témoignage des meilleurs Médecins Vétérinaires du Canada et des États-Unis pour la guérison des maladies plus haut mentionnées.

De couverte!
De couverte!

Le *Lotion Astringente* de BIBEAU est sans contredit la meilleure préparation actuellement sur le marché pour la guérison des *Uléras*, *Plaies*, *Ésures*, faites par le collier, le harnais, etc., etc.

DECOUVERTE!
DECOUVERTE!!!

Crinifère de BIBEAU. Ce remède a pour effet de faire repousser promptement le crin sur le cou et la queue du cheval.

DECOUVERTE!
DECOUVERTE!!!

Onguent Antiporique de BIBEAU sans éga pour la guérison des maladies de la peau, telles que Gale, Boutons, *Prurigo*, *Démangeaisons*, etc.

DECOUVERTE!
DECOUVERTE!!!

Onguent Dissolvant de BIBEAU infatigable contre les maladies appendicées: *Eaux aux jambes*, *Crevasses*, etc., etc., auxquelles sont sujettes les animaux.

Toutes ces préparations sont en vente chez M. Louis Tranchmontagne, marchand-général, Berthier, ainsi que chez

A. J. BIBEAU, Médecin Vétérinaire, JOLLETTE, P. Q.

15 Novembre 1899.

ETABLISSEMENT
J. O. WEILBERNER
Agent d'Affaires et Banquier

DISTRICT DE RICHELIEU.

Ce mandat porte attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billes, etc.—Affaires de liquidation—Achat et Vente de créances—Marchés de Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut assurer les meilleurs services.

POSTE BOITE 415—SOREL, Québec, 1899.

A VENDRE.

Une grande quantité de bardeaux de première qualité et à des prix excessivement bas.

S'adresser pour le voir et l'acheter à M. J. O. HFTU, agent de M. E. BEAUSOLEIL, de St Gabriel de Brandon.

AVIS.

Les Secrétaires-Thésauriers des différentes municipalités du comté, pourront se procurer au bureau de la Gazette les blancs de listes électorales et de plaintes, telles que voulues par le chapitre, tel que

AU SENAT

LE BILL DES ORANGISTES ADOPTÉ.

LE VOTE: 32 POUR: 20 CONTRE

Ottawa, 19 mars.

Le Sénat a adopté cette après-midi pour 32 voix contre 20, le bill de la charte des orangistes.

Les sénateurs français n'ont pas pris part à la discussion. C'est le sénateur Power, de Halifax, qui a fait la plus grande opposition au bill.

Voici les noms des votants pour le bill, MM. Abbott, Archibald, Botsford, Boulton, Clamow, Drummond, Grasier, Grant, Kaillback, Longue, MacCallum, MacCleave, McInnes, C. A. McKay, McKindlay, McMillan, MacDonnell (Victoria), Macfarlane, MacInnes (Ourlington), Morner, Montgomery, Ould, Peley, Stevens, Reid, Rescor, Reid, Sanford, Stowe, Sutherland, Vidal, Wark, —32.

Contre le bill, MM. Amard, Baillivage, Bellenger, Boldes, Casgrain, Chaffers, Dehobis, Dever, Girard, Guévremont, Haythorne, Howlan, Lewis, Murphy, O'Donnoghue, Piquet, Pelletier, Power, Robitaille, Scott, —20.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES LOTS DE GRÈVE.

On se rappelle que l'an dernier, l'honorable M. Mercier, voyant la province menacée de perdre la propriété des lots de grèves que le gouvernement fédéral revendiquait, adressa au gouverneur-général un mémoire dans lequel la question légale était traitée à fond.

Ce plaidoyer, un chef-d'œuvre d'habileté et de raisonnement, vint de produire son effet. Le gouvernement fédéral vint à déclarer au Parlement qu'il se désistait de tous ses droits sur les lots de grève situés dans les provinces.

Ceci met fin à des procès de pendule, dont les frais, quel qu'eût été le jugement des tribunaux, seraient dans tous les cas tombés à la charge du peuple.

C'est ainsi que le premier ministre de la province de Québec a réussi, par sa vigilance, son travail et son énergie, à décourager dès le début une nouvelle tentative d'empêchement sur le domaine provincial.

La grippe, le croup, et les bronchites se font vite gêner par le Shill's Cure. En vente chez le Docteur C. Lafontaine.

DECES.

A Saint Georges de Windsor, Ontario, le 17 Éta, à l'âge de 86 ans, Madame Veuve Remy Bécard, mère de M. A. Bécard, rédacteur et propriétaire de *La Voix du Peuple*. Notice nécrologique, sur le prochain numéro.

Pour — Bazinet, Bisson, Bour-

Le Curé Labelle en France.

Le Courrier a signalé l'arrivée à Paris d'un ecclésiastique canadien que ses compatriotes appellent familièrement "le curé Labelle" et qui occupe dans l'Amérique du Nord une situation tout exceptionnelle. Les Parisiens se montrent fort curieux de ce type et de ce personnage qui a passé si loin dans les contrées anglo-saxonnes catholiques et françaises. C'est un rude homme que le curé Labelle, peu renseigné sur les raffinements de notre civilisation, mais qui en impose par le feu et la conviction de son langage, de son geste, de son activité.

En arrivant à Paris, il trouva une invitation à dîner chez le prince Barnabé-Wyse, qui est grand propriétaire en Amérique et qui désire faire honneur à l'épître de la colonisation. A l'heure dite, les hôtes et les invités se trouvent réunis, en toilette de son habit noirs, décorations, robes à traînes, bijoux, etc. Le curé Labelle fait à son tour son entrée dans les galeries... mais il débarque, il n'a pas prévu tant de pompes mondaines, il se présente en veston de voyage, avec ses bottes et sa simple allure de forestier américain, le père dans la poche. Eh bien, si ce costume rustique tombant à l'improviste au milieu de plus raffinées dégoûtées, fit intérieurement sourire quelques témoins, je vous assure que le sourire ne dura pas. Le colonisateur n'était pas là depuis un quart d'heure que toute l'assistance était gaéte, empoussiérée, émue par ses récits naïfs, pleins de couleur, jetés sans art, entre-coups sans étude, vibrants, saisissants, qui transportent le plus rebelle au sein des solitudes, qui peignent les nouveaux villages lancés dans la forêt, les colons conduits au défrichement par leurs pères, les familles prospères et nombreuses, les labeurs récompensés par des moissons magnifiques, l'Évangile et la langue française pérorant ensemble au désert, et la race des élus chaque jour plus abondante, chaque jour plus prospère.

Le lendemain, les jours suivants, la jaquette et les bottes avaient disparu : le curé Labelle est prêt rômain de la plus haute classe, il est ministre ou du moins assistant-ministre du gouvernement de Québec ; il s'est donc produit dans les nombreuses maisons où on l'attire, avec la robe violette et les ornements de sa dignité. Mais quel que soit le costume, l'intérêt est le même, l'animation du colonisateur est la même. Il ne tient pas assis, il arpente le salon, demandant l'assistance de sa haute stature, il répond à aux questions épressées, puis se parle d'abandon avec les vieilles locutions oubliées du dix-neuvième siècle, avec l'accent prononcé des Normands, qui furent les premiers colons du Saint-Laurent, émaillant ses propos de dictons anciens, des proverbes enjonnés, de toute cette floraison du langage français que nos temps ont émonnés, mais que l'on retrouve avec plaisir, chez les Français séparés, comme la marque indélébile et certaine de la vieille filiation nationale.

Curieux mélange de sentiments dans ces âmes de Canadiens Français ! L'amour de l'Angleterre et la haine de l'Anglais ! L'amour de l'Angleterre est manifesté par un langage respectueux et fidèle à l'égard de la Souveraine, par le désir nettement exprimé de demeurer sujets de sa couronne, de chercher dans la nationalité britannique obstinément maintenue la protection contre les visées annexionnistes des États-Unis. Et, en même temps, la haine de l'Anglais dénote dans la passion, emporté, obstiné, de combattre le nombre anglais, le culte anglais, la langue anglaise, l'influence anglaise ; de substituer à tout cela le nombre français, le culte catholique, la langue et l'influence de la race française !

Et chose merveilleuse ! Grâce au curé Labelle, grâce à ce admirable éléphant canadien, un peuple entier dait sa adhésion, son existence propre, la victoire des catholiques, des Français, — ces deux mots se séparant jamais là-bas — est bien avancée ! Les sujets canadiens de la R.-M. sont au nombre de sept millions déjà un tiers d'entre eux sont des Français de race, de culte et de langage !

Et ce tiers va grandissant, demain il sera la moitié, après demain la majorité ! Et en attendant, il impose par son nombre, et son attitude de respect de ses droits. Et déjà, au Parlement, au Sénat, partout, la langue française est officiellement aussi bien que l'anglais ; et déjà le jargon est contraint de recevoir sur le crucifix le serment des catholiques, comme il reçoit sur la Bible le serment des protestants. Il y a également dans la liberté !

Demain le catholicisme triomphera : c'est la croix du nombre qui lui donne la force ! Le curé Labelle qui prêche aux Canadiens français l'expansion par le travail, par le défrichement, par la prise de possession du sol sans maître, prêche aux Canadiens-français le droit de maturités multipliées. Il demande à la famille de colon un nouveau rajon chapeau, amène, et il l'occident, et ce peuple, dont il est le moteur en ce pays, l'épître, le Moïse, croit sous ses yeux, fier et calme dans sa force chrétienne.

Et de l'en à l'autre du village créé hier au village qu'il faudra demain, ce vaillant court à pied, à cheval, en carriel, surveillant univers, ardeur général, partout appelé, partout béni ; il jalonne les routes nouvelles ; il jette à travers la forêt les chemins de fer, les usines, les moulins, captant les chutes d'eau, consultant l'un, guidant l'autre, mêlant au ministère de son sacerdoce, le ministère industriel, agricole, la direction morale, municipale, provinciale, de milliers et de milliers de familles.

On a raconté, et il ne le dément pas, l'histoire d'un de ses pénitents, qui, après l'aveu des péchés, attend l'indiction d'une pénitence expiatoire. — "Eh bien, lui dit le curé Labelle, tu feras dix chmins de fer !" — "Quoi ! mon père, m'aura le Canadien étonné ?" — "Trouves-tu que c'est trop ? Eh bien, n'en fais qu'un, mais fais le bien !" — "Et je devrai le faire tout seul, mon père ?" — "Sans doute ; as-tu besoin de m'être les autres dans les affaires de conscience ?" — "Et où le ferais-je, mon père ?" — "Dans tu le feras ici, naturellement." — "Comment, ici ?" — "Ici : dans l'église !" — "Oh ! pour cela non, mon père ; notre église nous a coûté assez de peine à construire !" — "Es-tu fou ?" — "Qui te parle de déteriorer l'église ?" — "Mais vous, mon père, avec ce chemin de fer, que je devrai faire, tout seul !" — "Ce fut un tour du confesseur de s'étonner. Enfin on s'expliqua. Le curé Lab le avait voulu parler d'un chemin de croix, et il avait prononcé chemin de fer, tant es mots se trouvaient sous un dans sa préoccupation.

A Paris, le curé Labelle a été l'objet d'une curiosité générale. Les visites, les lettres abondent à son hôtel. En général, les Parisiens se sont mépris sur son rôle et son pays. La plupart de ceux qui ont été le trouver, attirés par sa renommée, sont des déçus, des gens jeunes ou mûrs que les dégoûts et les revers pousseraient à s'expatrier, et qui font valoir, en s'offrant à la colonisation, des mérites peu nécessaires dans les temps de prospérité. Celui-ci pourrait donner d'excellentes leçons de bon droit les règles de l'administration financière, il a été omis, des contributions indirectes ; un troisième invoque "une grande facilité de parole", un quatrième allègue qu'il est très bonne famille et que son aïeul était aux croisades. Le jeune d'ord a grand-peine à faire entendre qu'il n'a nul besoin de tout cela ; qu'il lui faut des bras solides,

des habitudes rustiques, que les colonisateurs à piano n'ont rien à tenter dans ses déserts. Des invités solides par les échees de leur fils, lui disent : "Prenez mon ours." Il se défend comme il peut.

— Si vous partez, dit-il, vous trouverez là-bas d'immenses concessions gratuites de terrain. C'est moi le ministre ; je vous donnerai cinquante, soixante hectares, en particulier. Eh bien, qu'en ferez-vous ? Est-ce que vous savez défricher, semer, récolter ? Non, n'est-ce pas ? Cela ne vous embarrasse pas. Vous avez mille francs dans votre poche, vous vous dites que vous prendrez à votre service un homme du pays en un quinquant mois fortuné que vous, qui avez de bons bras et qui vous tierez d'affaires, vous construira une maison de bois, défricherez plantera, etc. Ah ça, vous croyez donc les gens bien sots ? Comment ! vous pensez qu'un homme, sachant travailler et pouvant travailler de ses mains, sera assez bête pour se mettre à votre service, quand il sait que lui aussi n'a qu'à se présenter pour posséder comme vous soixante hectares, et qu'il peut mettre en valeur son propre bien, au lieu de féconder le vôtre ? Non, non, ne comptez pas sur autrui ! Comptez sur vous, sur vos fils ! Arrivez en famille ! Arrivez, si vous êtes des travailleurs de la terre ; restez chez vous si vous êtes des avocats, des médecins, des écrivains, des artistes, des gens de profession libérale ; nous en avons trop ! Pas de Messieurs !

Ces discours refroidit ceux qui l'entendent ; il n'avait pas les autres, et il brave allé se réjette ; et il le fait avec tant de droiture que les gens qu'il déçoit partent sans colère de son hôtel, en se disant qu'après tout en leur versant un sac de farine froie, le curé leur évite une sottise peut-être irréparable.

Une chose touche profondément ceux qui voient et qui entendent le rude et colossal épître de la colonisation ; c'est le souvenir tendre qu'ont qu'il garde, qu'il montre sans vergogne pour la vieille canadienne sa mère, à qui il doit son énergie, sa foi, son zèle. Quand Mgr Labelle est à Québec, à son bureau ministériel, quand il court la forêt, à travers la place des villages nouveaux, quand il est en France, considérant à sa fenêtre l'avenue de l'Opéra, son cœur reste au presbytère rustique de sa paroisse, — car il reste curé au milieu de toutes ses affaires. — Cette paroisse se nomme St Jérôme, un lieu bien profondément catholique et bien sincèrement français. C'est là que la vieille mère plus photographiée attend la récompense de la grande œuvre qu'elle a préparée en formant un tel fils. Elle est étonnée dans sa chaise à bras peinte et penchée. Mais entre-coups deux fois celle du padjat qui s'agit, infatigable ouvrier, il y a une constante commotion, qui impressionne. La mère prie, égrenant son rosaire et son âme voyage avec le père errant, et celui-ci n'éprouve ni un succès, ni un revers, ni une joie ni une douleur, sans que "Maman" là-bas, au loin, a huit cent lieues, n'en reçoive la nouvelle et le contre-coup. Quand son fils est parti pour l'Europe, il y a un mois, elle lui a dit avec un pèche : "Quoi ! tu ne veux donc pas venir me rendre la hure !" Il lui a répondu : "Mère, j'attends mon droit de vote ; j'ai fait que j'aie intéressé les Français de France à mon œuvre française d'ici chercher les revenus et dominer les identifications romaines pour ce vaste champ que je veux donner à mon autre mère, l'église ? Ne m'as-tu pas appris à faire ce qui j'ois ?" Et la Canadienne a consenti, sachant à l'heure, à la grande tâche de son fils, la joie de sa vieillesse. Et de Paris ce homme tout un peuple est jecté comme il se débarrassent les affaires, le curé s'installe, les relations nécessaires, se passe au presbytère de Saint-Jérôme, pour sous les glaciers du Nord, les souvenirs quotidiens s'élèvent et redoublent, taiseux s'agit à "Maman" dans tout ce qu'il voit, dans tout ce qu'il entend et dans tout ce qu'il éprouve et dans tout ce qu'il sent au cœur ; et il est étonné de Nord redoublant un jecté enfant

deyant cette douce et hâtainne image, que les Parisiens ont appris à rêver en entendant Mgr Labelle.
L. DE LA BARRÈRE.

Faits Divers.

Nos lecteurs remarqueront que pour ce premier numéro, nous nous sommes procurés plusieurs annonces des États-Unis sous sollicitation de notre pays. Ceci forme un contraste frappant avec nos hommes d'affaires du pays que l'on sollicite souvent en vain de se faire annoncer, tandis que les négociants américains s'empoussièrent d'offrir leurs annonces et les paient généreusement. D'où vient cette différence dans la manière d'attirer ce point important du commerce ? Elle vient de ce que les Américains, hommes pratiques avant tout, connaissent la valeur de la publicité, tandis qu'ici, généralement, on semble l'ignorer. Ceux-là, les Américains qui annoncent, beaucoup et partout, ont un commerce prospère, florissant et nous, avec notre qualité ou notre peur des annonces, nous avons un commerce tout le monde se plaint. Aux États-Unis, on a foi dans la valeur d'une annonce ; ici, l'on considère comme jeté à l'eau un piastre déboursé pour se faire annoncer. Voilà.

UN VOLIUR D'ATTÉLAGES. L'individu qui a volé il y a quelques jours un cheval et un traîneau à un hôtelier de Yamachiche, nommé Caron dans des circonstances racontées précédemment, a été arrêté ce matin, à six heures et demie, au domicile de sa sœur, rue Colborn, par le sergent Charbonneau et le constable Hill.

L'accusé, qui se nomme J. C. Nolan d'avis McFarlane, avait, le 5 mars dernier, volé de la même manière un cheval et un traîneau qu'il avait loués à un cultivateur de Somers (comté de Mégantic), M. Richard Saint-Pierre.

Nolan était ensuite parti pour la Pointe Lévis, où il avait volé le cheval et le traîneau. Quelques jours après il était venu à Yamachiche où il avait loué le cheval et le traîneau de M. Caron. L'attelage de ce dernier avait été vendu à M. Mallette, rue de la Montagne.

Sam-dim matin, M. Richard Saint-Pierre est venu à Montréal et a fait son rapport au sergent Charbonneau, de la station No. 6. Celui-ci, après avoir reçu le signalment du voléur, commença aussitôt les recherches, et finit par découvrir la maison où il était caché.

Nolan a été ramené, ce matin, devant la cour de police et s'est reconnu coupable du vol dont il était accusé.

Le vol ayant été commis dans le district d'Arthabaska, le prisonnier sera envoyé à Arthabaska pour y subir son procès.

Nous avons vu ce jeune voleur à Yamachiche, il y a une quinzaine de jours et nous l'avons vu dans un état d'extrême dégoûtance. Comme l'individu est juste ment appelé la "Mère de tous les vices", il peut se faire, et la chose est fort probable, que ces deux vols soient dans un visé.

UNE FEMME AUX PIRIS AVEC UN POU CHÉLÉUX. Chicago, 24 mai. — Une dame Peterson, de Chicago, étoit assise dans sa cuisine, à côté du poêle, attendant son mari dont elle venait de préparer le souper, quand soudain la porte s'ouvrit brusquement, et elle vit entrer un individu à l'air farouche, aux yeux hagards, qui, sans prononcer une parole, sortit un revolver de sa poche, le braqua sur Mme Peterson et pressa la détente.

HEURES DES MALLES A LOUISEVILLE.

Arrivée de Québec à 5 h. 12 m. p. m. Départ pour Trois-Rivières à 10 h. 15 m. p. m. Arrivée de Montréal à 10 h. 45 m. p. m. Départ pour Québec à 4 h. 30 m. p. m.

Nous donnerons, sur notre prochain numéro, les heures d'arrivée et de départ des malles des paroisses situées au nord de Louiseville.

Trains du Pacifique Canadien LOUISEVILLE.

De Québec à Montréal, à 2 h. 50 m. a. m. et à 5 h. 15 m. p. m. De Trois-Rivières à Montréal, à 5 h. 31 m. a. m. De Montréal à Québec, à 1 h. 36 m. a. m. et à 10 h. 45 m. p. m. De Montréal aux Trois-Rivières, à 8 h. 12 m. p. m.

AGG. DELISLE GEO. I. DELISLE A. & G. I. Delisle, MANUFACTURIERS, Etouffes pesantes, Tweeds, Flanelles, Convertures, Laine à tricoter de diverses couleurs.

Specialités : — Carriages, Filages & Finisseurs de toutes sortes de Marchandises de Laine. YAMACHICHE, Qué.

HOTEL ANNAPOLIS YAMACHICHE, P. Q. T. T. DELISLE, PROPRIÉTAIRE.

Hôtel de première classe, vins exquis, liquors de toutes sortes et du meilleur choix. Repas servis à toutes heures du jour et dans tous les goûts.

Des salons spacieux sont à la disposition des commis voyageurs, pour exhibition des marchandises. SATISFACTION GARANTIE.

F. X. MASSE, HORLOGER ET BIJOUTIER, RUE ST-LAURENT, LOUISEVILLE.

Toujours en mains un assortiment considérable de pendules, montres, bijouteries de tout genre, et une spécialité pour les réparations et la vente des Montres Américaines. Je suis aussi le seul agent, dans le Comté de Maskinongé autorisé pour la vente des limettes et lognois du célèbre B. Laurence.

F. X. GIRARD, MARCHAND, D'ÉPICERIES, DE VAISELLE, D'OBJETS DE NOUVEAUTÉ, DE FANTAISIE, DE TOILETTE POUR DAMES ET MESSIEURS, AINSI QUE DE CHAUSSURES DE TOUTES LES SORTES, ET CAQUES DE CAOUTCHOUC.

Grande Rue, Saccarappa, Me. McLellan, Lane & Cie, Marchands de quincaillerie et de tous les objets nécessaires aux flatteurs. On trouve aussi à ce Magasin Populaire : Peintures et Huiles, Épiceries et Provisions.

Grande Rue, 69, Saccarappa, Me. L. W. EDWARDS, OBJETS DE NOUVEAUTÉ ET DE FANTAISIE, CHAUSSURES, TAPISSERIE, etc. APRÈS 30 ANS de relations commerciales avec les Canadiens à l'avantage mutuel des deux parties (le vendeur et les acheteurs) et ayant augmenté mon commerce ce avec eux, je me crois justifié de prier mes amis canadiens de continuer de m'accorder leur pratique, vu que je puis leur offrir un choix varié de marchandises bien assorties.

L. W. EDWARDS, Encoignure de la Grande Rue et du Pont, SACCARAPPA, Me. GEO. T. SPRINGER, Marchand de Montres, d'Horloges, de Bijouteries, d'Articles d'argent et plaqué, etc. Vend aussi : Livres, Papeterie, articles nécessaires aux Artistes et Objets de Fantaisie ; de plus : Agent pour la vente de la célèbre Montre connue sous le nom de "Rockland Quick train Railroad Watch."

Venez nous voir et examinez à votre loisir. Garantie donnée de la bonté de nos effets et de leurs bas prix. 7 RUE DU PONT, SACCARAPPA.